

EDITO

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer le premier numéro de la gazette de Frédéric Mistral.

Ce premier numéro de votre bulletin d'information vous est adressé alors que les travaux débutent. Il doit vous accompagner tout au long des travaux.

Pour mémoire, la durée des travaux dans son ensemble est estimée à 14 mois.

Ce chantier important pourrait provoquer des désagréments au niveau des stationnements extérieurs en journée.

Mes collaborateurs resteront à votre disposition tout au long de projet important qui doit à terme vous apporter un cadre de vie de grande qualité.

Nous comptons sur votre aide pour que cette opération exemplaire de réhabilitation soit un succès.

Bonne Lecture,

Jean-Pierre SAUTAREL
Directeur général

Les travaux de réhabilitation de votre résidence commencent le 14 février 2011



PREMIERS TRAVAUX

Les immeubles seront réalisés par ordre décroissant du bâtiment I jusqu'au bâtiment A.

A compter du 14 février

- ✓ Ravalement de la façade côté jardin,
- ✓ Travaux préparatoires pour la mise en peinture des parties communes, et des halls d'entrées (Démolition des faïences et arrachage des moquettes murales).

Début mars

- ✓ Réalisation d'un appartement témoin pour les menuiseries (portes fenêtres, fenêtres, volets roulants)

A partir de mi-mars

- ✓ suppression des grillages de séparation entre les terrasses accessibles au dessus des rez-de-jardins.

TERRAIN DE JEUX

Le terrain de jeux est depuis de nombreuses années une source de nuisance pour les riverains. Il est utilisé le soir pour des rassemblements bruyants.

Il sera remplacé par un espace boisé et fleuri.

ACCES AUX BATIMENTS A ET B

Le sol dégradé en pavés autobloquants sera remplacé par un enrobé.

REALISATION DES TRAVAUX

Certains travaux, par exemple la réhabilitation de la VMC, seront réalisés en commençant par le bâtiment A pour se terminer au bâtiment I.

LOCAL POUBELLE

Le local poubelle sera déplacé à l'entrée de la résidence à droite, juste avant le portail.

Il sera entouré d'une palissade en bois.

REJETS

Le dépôt de rejets est interdit sur l'ensemble de la résidence. L'accès à la déchetterie est gratuit pour tous les particuliers.

Pour plus d'infos,

Numéro vert : 0 800 506 586

ZOOM SUR LA VMC HYGROREGLABLE

La **ventilation mécanique contrôlée** (en abrégé **VMC**) est, dans le bâtiment, un ensemble de dispositifs destinés à assurer le renouvellement de l'air à l'intérieur des pièces, notamment pour les pièces dites *humides*: salles de bains, toilettes, cuisines...

Le renouvellement de l'air est régulé selon le taux d'humidité.

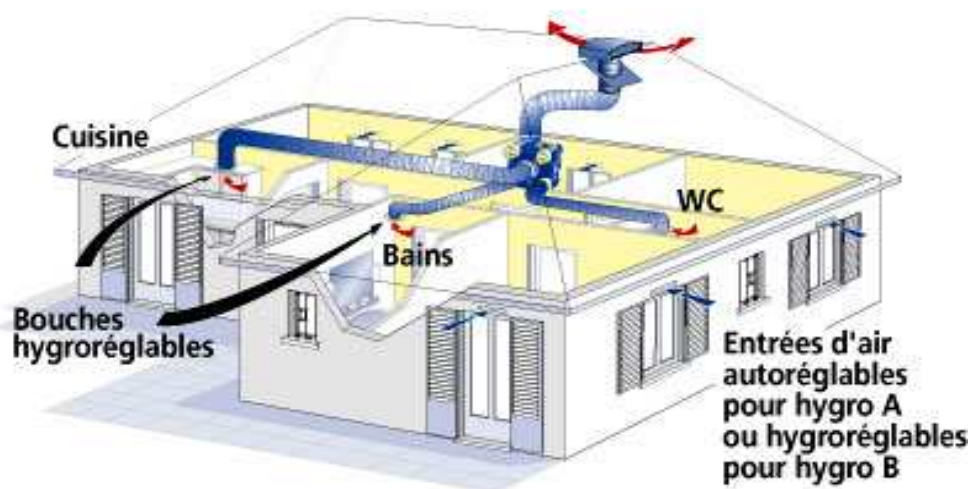
Le système "VMC Hygro B" possède des entrées d'air hygroréglables comme les bouches d'extraction. L'air vicié est extrait par des bouches hygroréglables, équipées de capteurs d'humidité, dont les débits varient en fonction de l'humidité ambiante.

Une VMC non entretenue ou mal réglée apportera à terme :

- ✓ des bruits importants
- ✓ un manque d'aspiration (humidité, moisissures, maladies, ...)
- ✓ une panne de l'installation
- ✓ une consommation énergétique plus importante

Une maintenance et un nettoyage régulier des ces installations sont indispensables.

C'est pourquoi APH a souscrit un contrat d'entretien auprès de VEOLIA.



Rappel : Vous êtes responsable de l'entretien des équipements de votre appartement.

En cas de problèmes concernant :

- ✓ la VMC,
- ✓ la robinetterie,
- ✓ Votre chaudière,

Appelez au 0811 01 06 83 (coût d'un appel local)

VOS CONTACTS

Nous comptons sur votre coopération pour permettre aux entreprises d'accéder en cas de besoin à votre appartement.

Si vous avez récemment changé de coordonnées, merci d'en aviser votre gardien :

Monsieur Scotto



04 93 09 63 24

PROCHAINS NUMEROS

- ✓ Les nouvelles couleurs de votre lieu de vie
- ✓ Les menuiseries avec volets roulants
- ✓ Les halls d'entrée
- ✓ La résidentialisation